

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 février 2023 s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le mercredi 22 février 2023 à 18 h 30.

Présents : Pierre Roze, Olivier Levigne, Dominique Mayet, Elodie Joly, Françoise Goussef, Philippe Pichon, Wilfrid Moignoux, Nadine Guilloux, Fabrice Joly, François-Xavier Aubert (arrivée à 18 h 45).

Absents avec procuration : Virginie Chassaigne à Nadine Guilloux
Pierre Dambricourt à Françoise Goussef

Absents sans procuration : Justine Tosoni, Sarah Hosmalin

Début de séance : 18 heures 37

Préambule : désigner un secrétaire de séance.
Olivier Levigne est désigné secrétaire de séance.

1/ Adoption du CR précédent, mois de janvier 2023 / circulation du document précédemment par mail / page de signature dans la salle.

=> Approbation à l'unanimité, moins une abstention (Philippe Pichon)

2/ Vote des Taxes d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants

A été ajouté à l'Ordre Du Jour car reçu de la préfecture cette semaine
La loi de finances pour 2020 avait figé les taux de 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales. A compter de 2023 les communes peuvent voter à nouveau ce taux qui s'appliquera aux logements vacants de plus de 2 ans et aux résidences secondaires.
Ce vote sera débattu lors du prochain conseil en reprenant le taux appliqué en 2019 et en tenant compte de l'augmentation par l'état des valeurs locatives.

3/ Eau

Subvention pour l'interconnexion toujours en attente.
Rappel : un diagnostic du réseau est obligatoire
Un devis reçu de EGIS pour 34 830 € plus 8400€ pour l'option géolocalisation.
25% de subvention du conseil départemental.
Délibération nécessaire pour valider ce devis.

=> approbation à l'unanimité, moins une abstention (Philippe Pichon)

1 / 7

Situation de l'eau

Bilan du réseau bourg : débit 4 fois moins, 60 litres/minutes au lieu de 300

Bilan réseau de Barry : 50 au lieu de 100

Cause : l'absence de pluie et le nombre de forêts.

Là où cela a été coupé, des gains de débit sur des captages.

Remarque sur les interconnexions entre les réseaux, réalisées ou à réaliser.
Des devis à demander pour des travaux d'interconnexion.

Prévision de grosse tension cette année.

Une communication est à faire auprès de tout le monde.

Une idée émise : demander le remplissage des piscines au moment du nettoyage des châteaux d'eau.

Réclamation de Madame Mireille Fortrie.

Rappel 1116 € facturés pour 710 mètres cubes - probablement un tuyau d'arrosage ouvert.

Contestation avec courrier à la gestion comptable. Un courrier du médiateur nous a été adressé. Affaire à suivre.

4/ Demande au FIC

Voirie

Devis Colas

Total 84 k € pour 6 chantiers.

Il faut arbitrer.

Proposition de faire :

- Poyet Bas + la partie la plus abîmée du chemin qui descend au Marodier
- Chossière - chemin des Oches.

Total de 31200 €

Il sera demandé un devis pour le Poyet Haut afin de profiter de l'intervention des engins qui seront sur place au Poyet Bas. Le montant global de l'enveloppe ne devra pas dépasser 40000 €

Délibération pour le choix des chantiers

=> Approbation à l'unanimité

Délibération pour faire la demande au FIC

Pour la voirie à inscrire une dépense maximum de 40 k€

Pour la maison Archimbaud une dépense de 100 k€

=> approbation à l'unanimité.

4/ Maison Archimbaud

Dossier à faire pour une demande de subvention Europe.
Besoin d'une inscription territoriale à but culturel et associatif.
Ceci dans le cadre du FEDER

Délibération pour autoriser une candidature à l'appel à projet.
En conséquence déposer le dossier au FEDER

=> approbation à l'unanimité

5/ Ma Commune au Naturel / inscription 2023

Rappel : l'année dernière, un nichoir offert, l'année d'avant des dahlias plantés.
Cette année, projet de concourir à nouveau. Il faudra faire un choix des plantes à installer à l'entrée du bourg, choisir des plantes qui demandent peu d'eau.

Délibération pour l'inscription

=> approbation à l'unanimité.

6/ Communalisation

Plusieurs cas de figure sur les biens de section

1/ démarche uniquement pour ceux où un impôt est payé depuis longtemps (Bois de la Plaine Véze, Retru, l'ancien sectionnal de Louchamps, et Loupeux)

2/ personne ne paie d'impôt mais ne peuvent pas être communalisé sans régularisation.

3/ sections où personne ne paie d'impôt car pas appelé, inférieur à 20€

Nous prenons d'abord la première délibération concernant les biens de sections (Louchamp, Loupeux, Retru et Bois de la Plaine Véze) les autres suivront.

Délibération pour communaliser ces 4 sectionaux.

=> approbation à l'unanimité

Sera à faire, le passage en gestion ONF, les inclure dans le budget bois et forêts

7/ Bois à vendre (famille Buisson vend 6 hectares pour 6000 € de hêtre)
Proximité de parcelle où il y a nos captages.
Proposition de faire préemption

Délibération nécessaire pour cette préemption et achat par la commune
Rappel : sera pris sur budget bois de la commune

=> approbation à l'unanimité.

8/ Demande d'acquisition du domaine public de la part de M. Jean Claude Moignoux sur le lieudit de Laurençon d'un chemin qui est inclut dans une parcelle.

Délibération pour déclassement à un domaine privé de cette parcelle et pour la vente.

=> approbation à l'unanimité

9/ Convention de l'APA pour stérilisation des chats

Délibération pour signer la convention

L'an dernier les chats errants nourris ont été amenés à l'APA pour stérilisation mais étant déjà semi apprivoisés pour les récupérer l'APA demande 120 € à voir pour cette année.

=> Vote Pour 11 et 1 Contre Fabrice Joly

10/ Territoire d'Energie du Puy de Dôme

(Anciennement le SIEG) / lecture des statuts modifiés. Le Territoire d'Energie prendra dorénavant en compte le réseau chaleur bois.

Délibération pour modification des statuts

=> approbation à l'unanimité.

11/ Festival Impulsions

(Anciennement les Automnales et Voix et Patrimoine)

Une convention a déjà été signée pour 3 spectacles sur le territoire de la communauté de commune. Monsieur PARIS nous propose une déambulation théâtrale à Vodable-Ville - le 29 ou le 30 septembre ce qui correspondrait à la fin des travaux actuels .

12/ Parcelles zone 1AU entre le Camping du Grün de Chignore et la maison Planche.

Ces parcelles ne sont pas constructibles

Délibération pour classer de 1AU à constructible ces parcelles

=> approbation à l'unanimité moins une abstention (Elodie Joly)

13/ Chaufferie

Rappel : une délibération avait été prise pour le projet de la chaufferie de l'école.

Chiffrage reçu : 63 000 €

Subvention possible pour 30 000 € / demande à faire.

Délibération pour l'Avant-Projet à 63 000 €

=> Approbation à l'unanimité.

A ce propos, une remarque faite pour communiquer sur une possibilité de grouper les achats de granulés en vrac. Mais ceci pourrait aussi intéresser ceux qui achètent des sacs.

A préparer et mettre dans le même courrier que celui pour l'eau.

(voir point 3)

14/ Traverse du bourg et Plan d'Aménagement.

Réunion demain à 10 heures.

Personne ne sera présent.

Précision : il n'y aura pas de marche devant la maison Archimbaud.

Les travaux se passent bien.

Pas de remarque importante.

15/ Interconnexion

Demande de subvention faite pour le diagnostic

Voir point 3

Subvention DSIL refusée en 2021, déposée en 2022 pour les travaux interconnexion.

16/ Maison Beauvoir

Rappel : la maison a été achetée.

Toit pas assez pentu, option de refaire ou démolir.

Devis à recevoir.

Travaux possibles en même temps que les travaux de la rue des Tanneurs.

Demande de délibération pour faire une demande de permis de démolir.

**=> adoption par 8 voix pour et 4 voix contre
contre : Elodie Joly, Fabrice Joly, Philippe Pichon, Wilfrid Moignoux.**

17/ Divers

- Sujet tarif réglementés plus d'actualité
- Subvention demandée pour le groupe de secours catastrophe français, plus d'actualités non plus.
- Démission de Virginie Arnold, dossier transmis à la Sous-Préfecture
- Départ du locataire au-dessus du logement de la boulangerie / à relouer à compter du 01/05/2023
- Remarque : le boulanger a fermé l'implantation d'Escoutoux et produit tout à Vollore-Ville. Un nouveau bail est en cours et proposition est faite de rajouter le matériel du magasin qui a été acheté par la commune.
- Question réponse sur le CR de la commission communication
- Avis à propos de publier les dates de conseil

Tour de table

Elodie Joly pose une question sur la maison de Rongeron.

Rappel : demande d'expropriation refusée car pas de projet de la commune.

Ce qu'il faudrait faire : un nouvel arrêté de péril et payer une démolition.

Rien n'est prévu.

Elodie Joly pose une question sur le nettoyage de la rivière, le Cros.

Réponse de Nadine Gouilloux : prévu en 2023

Remarque du maire : le nettoyage du chemin pourra se faire après.

Elodie Joly à propos d'une ouverture de classe.

Réponse du maire : attente de 10 nouveaux élèves en petite section, donc pour l'instant, on serait en ouverture. Mais risque de ne pas voir cette ouverture suite à des inscriptions dans d'autres communes. Une solution serait d'avoir un service à petite enfance dans le local de la bibliothèque avec une embauche.

Elodie Joly à propos de la maison de l'abbé.

Demande d'organiser une visite.

Proposition de faire une visite le 14 mars avant le conseil ou bien un samedi matin, date proposée : le samedi 0

4 mars à 11 heures.

Deuxième groupe le samedi 11 mars à 11 heures.

Note : les clés ont été rendues.

Elodie Joly à propos du SPANC.

Tournée de vidange de fosses ?

Conseil de consulter Dubost qui le fait au même tarif.

Philippe Pichon : l'éclairage des lampadaires.

Réponse du maire : commande faite, on attend la réalisation.

Philippe Pichon : même question pour l'éclairage de l'église.

Réponse du maire : matériel reçu, attente de la réalisation .

Philippe Pichon : à propos d'une construction à Lorille

Est-ce un champ photovoltaïque ?

Réponse : c'est un bâtiment avec toit photovoltaïque sur un bâtiment agricole.

Françoise Goussef à propos des odeurs vers les Thioulards.

Est ce qu'on peut faire quelque chose ?

Réponse : on ne peut rien faire.

Fin du conseil, séance levée, à 21 heures 32.

